



**ATTESTATION D'ATTRIBUTION DU PRIX PIERRE COPPENS**

Je, soussigné Yves De Cordt, président du jury interuniversitaire du « Prix Pierre Coppens – Revue pratique des sociétés » certifie que ce prix triennal, qui récompense un docteur ou un licencié en droit issu d'une université européenne ayant réalisé une recherche approfondie et originale sur un sujet fondamental de droit lié aux sociétés commerciales, a été attribué à Monsieur Sebastian Mock pour sa thèse *Finanzverfassung der Kapitalgesellschaften und internationale Rechnungslegung*, soutenue à l'Université de Hambourg et publiée chez Carl Heymanns Verlag.

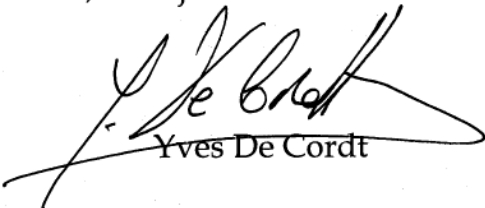
Le lauréat a reçu le prix ce jour, des mains du Professeur Pierre Coppens, dans le cadre de la proclamation de la promotion « 2008 » des licenciés en droit de l'Université catholique de Louvain.

Le montant de 15.000 € sera viré sur le compte bancaire du lauréat dans le courant du mois de juillet 2008.

Le diplôme, signé par le Recteur Coulie, le Doyen Renchon et les membres du jury (J. Malherbe, G. Keutgen, Fr. T'Kint, X. Dieux, K. Geens et J.-P. Standaert), lui sera envoyé, par voie postale, dans le courant du mois de septembre 2008.

Le lauréat est invité à publier, en 2009, un résumé de son ouvrage dans la *Revue pratique des sociétés*.

Louvain-la-Neuve, le 27 juin 2008

  
Yves De Cordt